





## ADHÉRER, POURQUOI ?

- **S'organiser et agir pour défendre notre passion**
- **Être informé**, connaître ses droits, savoir ce qu'il va se passer
- En étant **plus nombreux**, nous sommes **plus forts face au gouvernement et aux instances européennes**
- Adhérer est un **engagement** et un **acte de solidarité** pour qu'elle soit plus que jamais présente entre motards

## 42 € POUR QUOI FAIRE ?

- Permettre à la FFMC de **communiquer** avec les **adhérents** et avec les **grands médias** et **pouvoirs publics**
- Faire en sorte que la FFMC garde son **indépendance** et sa **liberté d'action**
- **Agir sur le terrain** (organisation de manifs, création de pétitions, Relais Calmos...)
- **Organiser** les discussions internes et permettre de fonctionner **collectivement**

Grâce à la FFMC, tu as gagné le droit :

- de ne pas payer de vignette fiscale dédiée aux 2 et 3 roues motorisés (1980)
- de payer 40 % de moins que les voitures au péage (1982)
- d'être un peu plus en sécurité avec le doublement des rails de sécurité dans les zones dangereuses (1996)
- d'avoir des antivols normalisés (2000)
- de ne pas subir la procédure Véhicules Endommagés (2009)
- de ne plus être bridé à 100 ch. depuis 2016 (2010)
- de ne pas porter de rétroréfléchissant (2012)
- d'être, pour l'instant, dispensé du contrôle technique pour tes 2 et 3 roues motorisés (2013 et 2017)
- et peut-être un jour de pouvoir remonter les files en toute légalité partout !



**PLUS NOMBREUX = PLUS FORTS**

<http://www.ffmc88.com>